NAT.	Date du dépôt	N°	P.
40	19/06/1998	417.280.736	26

98200.2376 ! C 1. !

C O M P T E S A N N U E L S

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : LES NOUVELLES EDITIONS MARABOUT

Forme juridique : SOCIETE ANONYME
Adresse : AVENUE DE L ENERGIE N° : 30 Bte :
Code postal : 4432 Commune : ALLEUR
Registre : RC Greffe de : LIEGE N° : 15148965

Numéro de TVA ou numéro national ! 417.280.736 !

DATE ! 01/08/1984 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 20/05/1998 !

et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/01/1997 ! au ! 31/12/1997 !

Exercice précédent du ! 01/01/1996 ! au ! 31/12/1996 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- MONSIEUR FIRMIN JACQUES
  DIRECTEUR PRESIDENT ADMINISTRATEUR DELEGUE
  AVENUE DES TILLEULS 8
  CHATOU YVELINES FRANCE (FR)
  Date de début de mandat : 01/06/1995

- MONSIEUR MARMOR MICHEL LEON
  DIRECTEUR ADMINISTRATEUR
  DE LA DURANCE 2
  75012 FRANCE FRANCE (FR)
  Date de début de mandat : 23/01/1996

- S.A. HOLPA
  Num. nat. : ADMINISTRATEUR
  MALAKOFF 121
  75216 PARIS CEDEX 16 FRANCE (FR)
  représentée par :
  - S.A. HOLPA

- RENOUPREZ LABILLE & CO
  Num. nat. : 429.987.538 COMMISSAIRE - REVISEUR
  RUE A. DEFUISSEAUX 116
  4431 LONCIN BELGIQUE
  représentée par :
  - RENOUPREZ LABILLE & CO

Rapport de gestion : voir page 28
Rapport des commissaires : voir page 29

Nombre total de pages déposées : 26
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 10, 11, 18, 19

Les présents comptes annuels ont été déposés sur support informatique conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 11/01/1993 et satisfont aux contrôles prévus.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? NON

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
1. BILAN APRES REPARTITION			
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	41.436	46.883
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	4.718	7.103
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	32.797	35.818
A. Terrains et constructions	22	22.533	22.881
B. Installations, machines et outillage	23	5.851	5.114
C. Mobilier et matériel roulant	24	4.178	6.054
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		919
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	235	850
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	3.921	3.962
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	3.921	3.962
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	3.921	3.962
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	544.383	580.527
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	123.408	119.702
A. Stocks	30/36	123.408	119.702
1. Approvisionnements	30/31	9.182	1.953
2. En-cours de fabrication	32	8.024	5.699
3. Produits finis	33	52.158	59.278
4. Marchandises	34	54.044	52.772
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	393.695	397.942
A. Créances commerciales	40	370.145	377.476
B. Autres créances	41	23.550	20.466
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	6.589	40.177
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	20.691	22.706
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	585.819	627.410

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	79.251	131.388
I. Capital (ann. VIII)	10	30.000	30.000
A. Capital souscrit	100	30.000	30.000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	48.685	100.728
A. Réserve légale	130	3.000	3.000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	45.685	97.728
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15	566	660
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	101.405	90.712
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	101.043	90.290
1. Pensions et obligations similaires	160	5.885	3.499
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	95.158	86.791
B. Impôts différés	168	362	422
DETTES	17/49	405.163	405.310
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	2.868	3.079
A. Dettes financières	170/4		
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173		
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175	1.015	1.326
1. Fournisseurs	1750	1.015	1.326
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	1.853	1.753
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	401.569	401.792
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	31.326	877
B. Dettes financières	43	6.712	
1. Etablissements de crédit	430/8	6.712	
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	327.195	369.584
1. Fournisseurs	440/4	322.480	355.376
2. Effets à payer	441	4.715	14.208
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	36.336	31.331
1. Impôts	450/3	1.662	552
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	34.674	30.779
F. Autres dettes	47/48		
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	726	439
T O T A L D U P A S S I F	10/49	585.819	627.410

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de liste)			
I. Ventes et prestations	70/74	985.179	1.004.695
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	955.657	977.354
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	(608)	8.715
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	30.130	18.626
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(1.042.192)	(1.041.316)
A. Approvisionnements et marchandises	60	672.785	658.449
1. Achats	600/8	682.103	651.341
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	(9.318)	7.108
B. Services et biens divers	61	186.213	218.212
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	145.883	136.233
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	8.692	9.206
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	11.390	652
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	15.953	12.450
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	1.276	6.114
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	( )	( )
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
Perte d'exploitation (-)	64/70	(57.013)	(36.621)
IV. Produits financiers	75	5.864	7.205
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751	424	912
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	5.440	6.293
V. Charges financières (-)	65	(5.042)	(2.929)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	1.012	169
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	4.030	2.760
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(56.191)	(32.345)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
2. COMPTE DE RESULTATS			
(sous la forme de liste) (suite)			
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(56.191)	(32.345)
VII. Produits exceptionnels	76	5.212	38
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	5.201	
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	11	38
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9		
VIII. Charges exceptionnelles (-)	66	(818)	(10.454)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		10.200
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	818	
E. Autres charges exceptionnelles (Ann. XIV, B)	664/8		254
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669	( )	( )
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(51.797)	(42.761)
IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780	60	60
B. Transfert aux impôts différés (-)	680	( )	( )
X. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(306)	552
A. Impôts (ann. XV) (-)	670/3	(306)	( )
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		552
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		
Perte de l'exercice (-)	67/70	(52.043)	(42.149)
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(52.043)	(42.149)

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice (en milliers de francs)	Exercice précédent (en milliers de francs)
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(52.043)	(42.149)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(52.043)	(42.149)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	52.043	42.149
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792	52.043	42.149
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	( )	( )
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT, en milliers de francs (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	( )
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, en milliers de francs (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801	26.879	200
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (-)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	804		
Au terme de l'exercice	805	26.879	200
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806	19.776	200
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807	2.385	
. Repris car excédentaires (-)	808	( )	( )
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	811		
Au terme de l'exercice	812	22.161	200
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)	813	4.718	

	Codes	3. Goodwill	4. Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801	7.000	
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (-)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	804		
Au terme de l'exercice	805	7.000	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806	7.000	
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		
. Repris car excédentaires (-)	808	( )	( )
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	811		
Au terme de l'exercice	812	7.000	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)	813		

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, en milliers de francs (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	49.434	42.388	30.970
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	1.132	2.405	837
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	(1.485)	(3.279)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818	850		
Au terme de l'exercice	819	51.416	43.308	28.528
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	26.553	37.274	24.916
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	2.331	1.604	2.008
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	( )	(1.421)	(2.574)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	28.884	37.457	24.350
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833	22.532	5.851	4.178

	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815		4.065	850
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			235
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	(2.349)	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			(850)
Au terme de l'exercice	819		1.716	235
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826		3.147	
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827		364	
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	( )	(1.794)	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832		1.717	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833		1	235
dont :				
. Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251			
. Mobilier et matériel roulant	252			

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, en milliers de francs (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835			
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits (-)	837	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	838			
Au terme de l'exercice	839			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848	( )	( )	( )
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+) (-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856			
2. CREANCES		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			3.962
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			115
. Remboursements (-)	859	( )	( )	(156)
. Réductions de valeur actées (-)	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+) (-)	862			
. Autres (+) (-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			3.921
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS, en milliers de francs (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682	( )	( )
TITRES A REVENU FIXE	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
Avances sur droits	18.544
Charges diverses à reporter	2.133
Produits financiers acquis	13

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants (en milliers de francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	30.000	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	30.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
2.1. Catégories d'actions			
S.D.V.N.			84.850
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxx	84.850
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxx	

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en milliers de francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871		
		1. Montant du capital détenu (en milliers de francs)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par : - la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en milliers de francs) 1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION . Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION . Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en milliers de francs)	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES, en milliers de francs

	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	
Provision pour garantie attachées à la vente	83.866
Provision pour risques divers	7.280
Provision pour départs personnel	4.012

X. ETAT DES DETTES, en milliers de francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
DETTES FINANCIERES	880	30.000		
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884	30.000		
5. Autres emprunts	885			
DETTES COMMERCIALES	886	1.326	1.015	
1. Fournisseurs	887	1.326	1.015	
2. Effets à payer	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	889			
AUTRES DETTES	890		1.853	
TOTAL	891	31.326	2.868	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	Codes	Exercice
1. IMPOTS (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales ECHUES	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	1.662
c) Dettes fiscales estimées	450	
2. REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes ECHUES envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	34.674

XI. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION, montants en milliers de francs

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique A COMMUNIQUER EN ANNEXE AU DOCUMENT NORMALISE, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	70	68
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	72,6	67,7
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	109.134	111.164
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	102.134	92.995
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	36.765	32.727
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	414	472
d) Autres frais de personnel	623	6.196	9.873
e) Pensions	624	374	166
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635	2.386	2.727
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110	5.708	12.768
. reprises (-)	9111	(704)	(84)
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112	7.972	6.917
. reprises (-)	9113	(1.586)	(18.949)
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	16.553	12.623
Utilisations et reprises (-)	9116	(600)	(173)
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.213	1.354
Autres	641/8	63	4.759
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096	2	4
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	1,3	3,8
Nombre effectif d'heures prestées	9098	2.517	7.602
Frais pour l'entreprise	617	1.602	4.925

	Codes	Exercice	Exercice précédent
XIII. RESULTATS FINANCIERS, en milliers de francs			
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125	94	94
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
Produits des autres créances		200	555
Ecarts de conversion devises&différence change		5.145	5.642
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511	( )	( )
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653	285	301
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
. Constituées	6560		
. Utilisées et reprises (-)	6561	( )	( )
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes.			
Différence de change		721	1.146
Frais de banques et divers		2.542	
Ecart de conversion devises		481	

	Codes	Exercice
XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS, en milliers de francs		
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs		
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	9134	
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	( )
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	306
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	306
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
D.N.A.	2.783
Provision au 31.12.1996	12.730
Provision au 31.12.1997	11.137

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS, en milliers de francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	85.511	83.712
2. par l'entreprise	9146	111.729	106.146
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	29.279	25.752
2. précompte mobilier	9148		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, en milliers de francs

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1. Exercice	Exercice précédent	2. Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925				
. Participations	926				
. Créances : subordonnées	927				
. Créances : autres	928				
2. CREANCES	929	56.253	80.907		
. A plus d'un an	930				
. A un an au plus	931	56.253	80.907		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
. Actions	933				
. Créances	934				
4. DETTES	935	208.190	255.218		
. A plus d'un an	936				
. A un an au plus	937	208.190	255.218		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
. Produits des immobilisations financières	9421		
. Produits des actifs circulants	9431		
. Autres produits financiers	9441		
. Charges des dettes	9461		
. Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
. Plus-values réalisées	9481		
. Moins-values réalisées	9491		

N° NAT.	417.280.736	98200.2393	C 21.

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DE L'ARRETE ROYAL DU 6 MARS 1990 RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES DES ENTREPRISES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrêté royal précité.

. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation.

. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 dudit arrêté :

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

Num. nat. :

BELGIQUE

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

- S.A. HACHETTE LIVRE

Num. nat. : Consolidation au niveau le plus grand

QUAI DE GRENELLE 43
75905 PARIS CEDEX 15 FRANCE (FR)

lieu où ces comptes consolidés peuvent être obtenus :
S.A. HACHETTE LIVRE

QUAI DE GRENELLE 43
75905 PARIS CEDEX 15 FRANCE (FR)

---

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 010041359829

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 151 218

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	68,8	5	72,6 (ETP)	67,7 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	103.004	6.130	109.134 (T)	111.164 (T)
Frais de personnel (en milliers de francs)	102	140.339	5.544	145.883 (T)	136.233 (T)
Avantages accordés en sus du salaire (en milliers de francs)	103	xxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxx	1.399 (T)	2.485 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	65	5	68,8
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	57	5	60,8
Contrat à durée déterminée	111	5		5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	3		3
c. Par sexe				
Hommes	120	33		33
Femmes	121	32	5	35,8
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	3		3
Employés	134	41	5	44,8
Ouvriers	132	21		21
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	1,3	
Nombre effectif d'heures prestées	151	2.517	
Frais pour l'entreprise (en milliers de francs)	152	1.602	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	41		41
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	3		3
Contrat à durée déterminée	211	35		35
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213	3		3
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220			
secondaire	221	5		5
supérieur non universitaire	222	16		16
universitaire	223			
Femmes : primaire	230			
secondaire	231	3		3
supérieur non universitaire	232	15		15
universitaire	233	2		2

B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	41		41
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	8		8
Contrat à durée déterminée	311	33		33
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320	2		2
secondaire	321	3		3
supérieur non universitaire	322	14		14
universitaire	323			
Femmes : primaire	330	1		1
secondaire	331	4		4
supérieur non universitaire	332	16		16
universitaire	333	1		1
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341	1		1
Licenciement	342	7		7
Autre motif	343	33		33
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés 1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Avantage financier (en milliers de francs)
1. Mesures comportant un avantage financier (1)				
1.1. Plan d'entreprise	400(2)			
. Hommes	401			
. Femmes	402			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404	20	20	209
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405(2)			
. Hommes	406			
. Femmes	407			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408	1	1	28
1.6. Maribel	409	21	21	554
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de carrière	412			
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500	1	1	
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502	3	3	
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506	3	3	
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :				
. total pour l'exercice	550	32	32	
. total pour l'exercice précédent	560	32	32	

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise (en milliers de francs)
. Hommes	580	30	328	213
. Femmes	581	8	80	25

(1) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.
(2) Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes/Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REGLES D'EVALUATION

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition et amortis au taux linéaire annuel de 20 %.

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan:

* à leur valeur d'acquisition lorsqu'elles sont acquises de tiers;
* à leur coût de revient (uniquement dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudente de la valeur d'utilisation ou de rendement futur) pour les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers.

Elles sont amorties linéairement au taux annuel de 20 %,sauf les programmes et développements informatiques(autres que les développements relatifs au système AS 400) qui subissent des amortissements linéaires de 33 % par an.

III.IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles, dont l'utilisation est limitée dans le temps, font l'objet d'amortissements calculés selon un plan arrêté par l'organe d'administration compétent, répondant aux principes de prudence, sincérité et bonne foi.

Le politique d'amortissement adoptée s'établit comme suit:

A. Terrains et constructions:

- Immeubles	linéaire	5%
- Aménagements	linéaire	10%

B. Installations, machines et outillages:

- Frais d'installation du matériel d'exploitation	linéaire	33%
- Installations administratives	linéaire	20%
- Matériel d'exploitation	linéaire	10%
- Matériel électrique et électronique d'exploitation	linéaire	20%

C Mobilier et Matériel roulant

- Mobilier informatique et rayonnages	linéaire	20%
- Mobilier de bureau ordinaire	linéaire	10%
- Matériel de bureau électrique	linéaire	20%
- Matériel informatique (électronique)	linéaire	25%
- Matériel roulant (manutention)	linéaire	33%

D. Location- financement et droits similaires — sur base des contrats

E. Autres immobilisations corporelles

- Aménagements des locaux loués	durée du bail	
- Matériel publicitaire	linéaire	33%

des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont actés si la valeur comptable des immobilisations excède leur valeur d'utilisation, en raison de laur altération ou des modifications de circonstances économiques ou technologiques.

Les amortissements peuvent faire l'objet de reprises actées au crédit des produits exceptionnels) lorsque le plan d'amortissement s'avère, en raison de modifications des circonstances économiques ou technologiques, avoir été trop rapide.

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont portées au bilan à leur prix d'acquisition.

Des réductions de valeur sont actées en cas de dépréciation ou de moins-value durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations sont détenues.

Ces réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle.

V. CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont évaluées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis, ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur nominale ou comptable.

VI. STOCK

1. Stocks d'approvisionnements:

Il s'agit des stocks de papiers.

Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition.

L'évaluation au prix du marché ne peut être maintenue si, par la suite, la valeur du marché est supérieure à la valeur à laquelle les stocks ont été évalués.

Les stocks de papiers sont valorisés selon la méthode FIFO (dernier prix d'achat).

Des réductions de valeur sont actées afin de tenir compte soit de l'évolution de la valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée. Ces réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où, à la fin de l'exercice, elles excèdent une appréciation actuelle.

2. En-cours de fabrication.

Il s'agit des livres "MARABOUT" sur lesquels divers frais ont été exposés.

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient. Celui-ci s'obtient en ajoutant au prix d'acquisition des matières premières, des matières consommables et des fournitures, les coûts de fabrication directement imputables au produit.
Les frais indirects de production ne sont pas inclus dans le coût de revient des en-cours de fabrication.
Les en-cours de fabrication font l'objet de réductions de valeur si leur coût de revient ,majoré du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse leur prix de vente net à la date de clôture de l'exercice.

3. Produits finis

Il s'agit du stock de livres "MARABOUT"

Les produits finis sont évalués à leur coût de revient. Celui-ci s'obtient en ajoutant au prix d'acquisition des matières premières, des matières consommables et des fournitures, les coûts de fabrication directement imputables au produit.

Les frais indirects de production ne sont pas inclus dans le coût de revient des produits finis.

Des réductions de valeur sont actées pour la totalité de la valeur des quantités jugées excédentaires par rapport au rythme des ventes en différenciant les nouveautés des réimpressions et en leur sein les notions de prix et de collections.

4. Marchandises.

Il s'agit du stock acquis pour la distribution. Il est évalué à sa valeur d'acquisition conformément aux règles de calcul suivantes:
* prix fort en francs français x cours de conversion du dernier jour ouvrable de l'exercice x (1 - remise accordée),
* prix fort en francs belges x (1 - remise accordée).

Des réductions de valeur sont actées pour tenir compte soit de l'évolution de la valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée. Celles-ci ne peuvent être maintenues dans la mesure où, à la fin de l'exercice, elles excèdent une appréciation actuelle.

VII.CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances exprimées en devises sont converties sur base du cours de référence du dernier jour ouvrable de l'exercice. Tant les malis que les bonis dégagés font l'objet d'une prise en résultats.

Les créances font l'objet de réductions de valeur à 100 % (montant hors T.V.A.) si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sont évalués:

* à la valeur d'acquisition pour les titres propres,
* à la valeur nominale pour les dépôts auprès d'établissements de crédit,
* à la valeur d'acquisition pour les actions et parts.

IX VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les avoirs en devises étrangères sont valorisés aux taux en vigueur à la date de clôture du bilan.

X. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF.

Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition et sont constitués:

* des revenus acquis à la date de clôture de l'exercice,
* des charges à répartir à la date de clôture de l'exercice,

* des avances sur droits d'auteurs.

Ces dernières font l'objet de réductions de valeur pour la partie dont la récupération est incertaine eu égard au rythme des ventes.

I. CAPITAL

La rubrique "Capital" est évaluée à sa valeur nominale. Le capital souscrit et le capital non appelé doivent être mentionnés séparément. Le solde des deux donne le capital réellement libéré.

IV. RESERVES.

Les réserves comprennent les rubriques suivantes:

* la réserve légale constituée en vertu de l'article 77 des Lois Coordonnées sur les Sociétés Commerciales,
* les réserves disponibles, c'est-dire à la libre disposition de l'entreprise, qui sont alimentées par l'affectation du résultat.

V. BENEFICE REPORTE

Le bénéfice reporté est évalué à sa valeur nominale.

VII. PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Des provisions sont constituées conformément à l'article 13 de l'Arrêté royal du 8 octobre 1976.

A.1 Pensions et obligations similaires

Ce poste comprend les engagements relatifs au financement de la préretraite conventionnelle et correspond à l'évaluation du montant à payer par l'entreprise jusqu'à l'âge de la pension.

A.2 Autres risques et charges

Cette rubrique comprend les provisions pour litiges ainsi que la provision pour retours d'invendus.
Cette dernière correspond à un pourcentage des ventes exprimées en prix fort hors taxes des six derniers mois obtenu par comparaison entre les retours des six premiers mois de l'exercice et les ventes des six derniers mois de l'exercice précédent.

B. Impôts différes.

Ce poste représente le solde des impôts différés.

VIII. DETTES A PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont évaluées à leur valeur nominale.

IX. DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes en devises sont enregistrées sur base du cours de référence du dernier jour de l'exercice.
Tant les malis que les bonis dégagés font l'objet d'une prise en résultats.

X. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Ils sont évalués à leur valeur nominale et comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE A TENIR A ALLEUR LE 20 MAI 1998

Tout comme l'exercice 1996, l'exercice 1997 se clôture en perte.
C'est donc la deuxième année que nos réserves se voient entamées par des résultats déficitaires.

La continuité des exploitations de notre société n'est cependant pas mise en péril et une reprise de la rentabilité à quelque 10 millions de francs belges est prévue pour l'exercice 1998.
Parallèlement à un recentrage éditorial, les grands centres de frais de nos exploitations voient leur coût diminuer sensiblement.

La perte de 52 millions de francs est due:

* d'une part à 21 millions de coûts sociaux relatif à des départs de Personnel,
* et d'autre part à des réductions de valeur actées sur les avances Auteurs et sur les stocks. Il s'agit respectivement de 7 et 9 millions.
  Le poids des pilons a également enregistré une hausse très sensible de quelque 14 millions par rapport à 1996, résultat de l'augmentation des retours.

Le chiffre d'affaires facturé de 955,6 millions se ventile en produits de l'édition pour 224 millions et en ventes de fonds de tiers distibués pour 732 millions.

Les produits de l'édition se sont vendus à 89 % à l'exportation, le Marché français représentant à lui seul 78 %.

Les provisions pour risques et charges courants s'élèvent à 95,2 millions contre 86,8 millions à la clôture de 1996.

Du fait des restructurations évoquées ci-dessus, les rémunérations et leurs charges se sont élevées à 145,9 millions contre 136,2 en 1996; cette dernière année avait elle aussi déjà enregistré des charges exceptionnelles de Personnel.

Les actifs immobilisés enregistrent une décroissance de 5,4 millions exclusivement due aux amortissements.

Les stocks et commandes en cours d'exécution passent de 119,7 millions à 123,4 millions essentiellement suite à l'acquisition d'un stock de papier pour l'Edition.

Les créances à un an au plus enregistrent un recul de 4 millions à 393,7 millions.
Les Sociétés du Groupe interviennent à concurrence de 56,2 millions dans ce dernier montant.
Nos dettes à un an au plus sont au même niveau qu'en 1996 à 401,6 millions. Ce montant comprend 208,2 millions dus aux sociétés de notre Groupe.

Les dettes fiscales,salariales et sociales de 36,3 millions représentent l'encours non échu de fin d'année et ont toutes été apurées à leurs échéances respectives.

Depuis la clôture de nos comptes, nous n'avons relevé aucun fait marquant susceptible de modifier le résultat de 1997.

Au 31 décembre 1997, notre Personnel effectivement présent comptait 66 unités se répartissant comme suit:

* 20 Ouvriers tous occupés à notre siège d'Alleur.
* 46 Employés.

En cette Assemblée Ordinaire, vous aurez à décider de:

* l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997.
* l 'affectation de la perte de 52 millions que nous vous proposons de porter en minoration des réserves disponibles.Celles-ci évolueraient dès lors de 97,7 millions à 45,7 millions,
* la décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
* la reconduction du mandat du Commissaire

Paris le 17 avril 1998.

HOLPA, représentée par

Louis de BOURGOING Jacques FIRMIN Michel MARMOR

RAPPORT DES COMMISSAIRES

ATTESTATION SANS RESERVE DES COMPTES ANNUELS

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises.
Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière admnistrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 1997 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations et informations complémentaires.

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

*D'une manière générale, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

*Les contrôles effectués font apparaître que le principe de continuité des règles d'évaluation, par rapport à l'exercice précédent, a été globalement respecté.

Il convient cependant de relever que même si la provision pour retours d'invendus a été calculée suivant le même principe qu'antérieurement, le chiffre d'affaires exprimé en prix fort hors T.V.A. a toutefois été retenu comme base de calcul.

*Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

*Il est à noter que le résultat 1997 est fortement influencé par des éléments exceptionnels qui correspondent au paiement d'indemnités de préavis ainsi qu'au provisionnement de charges liées à divers départs signifiés ou prévus en 1998. L'impact négatif sur le résultat de l'exercice de ces divers éléments s'élève à un montant net de l'ordre de 17 MF.

Au-delà de ces aspects exceptionnels, il convient toutefois de souligner les difficultés rencontrées par la société depuis deux exercices pour équilibrer ses résultats. Ces difficultés s'expliquent essentiellement par l'évolution de l'activité édition.

*Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou de la loi sur les sociétés. L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous tenons enfin à remercier le directeur financier et la responsable de la comptabilité pour l'aide efficace qu'ils nous ont apportée tout au long de nos travaux de contrôle.

S.c.P.R.L.RENOUPREZ,LABILLE & C°
Commissaire-réviseur
représentée par

F.DAERDEN